



Santé

Direction des installations de recherche
et des déchets

N/Réf. : Dép - DRD - N°0728 - 2007

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

à

Monsieur le Président du Groupe permanent
d'experts pour les réacteurs

Fontenay-aux-Roses, le 26 DEC. 2007

Objet : INB 24 - CABRI
Exploitation de l'installation modifiée

Réf. : 1 - Lettre CEA/DEN/CAD/DIR/CSN DO 692 du 5 octobre 2007
2 - Décret n°2006-320 du 20 mars 2006
3 - Lettre CEA/DEN/CAD/DIR/CSN DO 775 du 30 octobre 2007

Par lettre citée en référence 1, le directeur du centre CEA de Cadarache m'a adressé, conformément aux dispositions du décret en référence 2, le rapport provisoire de sûreté de l'installation CABRI modifiée. En complément à cet envoi, il m'a transmis, par la lettre citée en référence 3, les règles générales d'exploitation correspondantes.

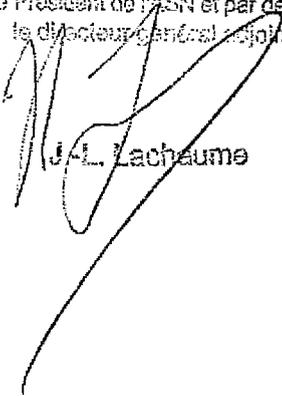
J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire examiner ces documents, ainsi que les notes techniques rédigées en support, par le Groupe Permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires que vous présidez. Cet examen, qui devra permettre de se prononcer sur la reprise de l'exploitation de l'installation modifiée, portera notamment sur les points suivants :

- l'état de l'installation au regard des résultats du programme d'inspections et d'examens réalisés,
- les renforcements sismiques prévus sur les bâtiments et sur les équipements,
- l'aptitude du cœur à réaliser les essais futurs,
- le dimensionnement de la boucle à eau (BEP) eu égard à la sûreté du réacteur,
- l'évolution du contrôle-commande du système de protection du réacteur suite à l'implantation de la BEP.

Il serait souhaitable que le Groupe Permanent d'experts se réunisse au cours du deuxième semestre 2008, compte tenu du calendrier opérationnel que m'a présenté l'exploitant.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir convier la Division de l'ASN de Marseille, ainsi que la Direction des installations de recherche et des déchets et la Direction des équipements sous pression, aux travaux du Groupe Permanent.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
le directeur général adjoint


J.-L. Lachaume

Copies externes :

- IRSN/DSR (M. JOREL)
- IRSN/DSR/SEGRE (M. BOURGOIS)
- IRSN/DSR/SEGRE/BARESA (MM. BLANC et GARIN)

Copies internes :

- Division de Marseille
- ASN/DEP

dlr: v. 7